

# Collectif CGT de l'Isère des Fonctions Publiques



**Agents de l'Etat, des collectivités, des hôpitaux :**

## **Nous sommes tous MENACÉS !**

### **Attaque inédite contre l'ensemble des fonctionnaires**

Le pouvoir poursuit sa politique brutale et massive de réduction des dépenses publiques. Partout les réformes s'attaquent aux fonctionnaires : trop nombreux, trop chers, trop protégés ! Le rouleau compresseur est en marche. Il ne s'embarrasse pas des conséquences sur les besoins sociaux. Ce « 4 pages » tente une présentation de l'implacable logique de casse du service public.

**Trop nombreux !**



**Plan social dans  
la Fonction  
Publique**

**Trop chers !**



**Démolition du  
système de  
rémunérations**

**Trop protégés !**



**Liquidation  
du Statut  
Général**

### **Les 3 fonctions publiques ont tout intérêt à se rassembler**

Face à la parfaite cohérence des attaques, les fonctionnaires n'ont pas d'autres choix que de s'opposer et RESISTER. Il est crucial qu'ils se rassemblent. C'est pour cela qu'un collectif syndical regroupant les trois fonctions publiques s'est créé cet été en Isère. Son but : informer les agents des 3 fonctions publiques sur les enjeux des réformes et les convaincre de se mobiliser. Ce collectif entend contribuer au développement des luttes dans la Fonction publique et s'inscrire le moment venu dans le mouvement social au côté de l'ensemble des salariés.

## **Fonctionnaires, ensemble réagissons !**

# Le plus grand PLAN SOCIAL jamais orchestré

**Fonction publique Etat :  
200.000 postes supprimés**

## La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Simplifier et rendre l'administration plus efficiente sont les objectifs affichés de la RGPP décidée en 2007, laquelle se traduit par une restructuration à la hache des services. Dans la réalité, ni simplification, ni amélioration du service public. Seule la réduction des moyens est au rendez-vous : on estime à 200.000 le nombre d'emplois de fonctionnaires détruits d'ici à 2012, dont une grande partie dans l'Education Nationale.

## La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

Rendre l'administration plus performante et son coût plus transparent : sous ces beaux prétextes, le budget de la Nation a été formaté aux normes de la comptabilité marchande comme si l'action publique avait comme finalité la rentabilité. Avec plusieurs années de recul, force est de constater que la LOLF a induit des fermetures drastiques de postes en déconnectant ces derniers de leurs crédits. Dans certains ministères, les effectifs ont fondu jusqu'à 10 % du seul fait de l'application mécanique de la LOLF ! L'addition est réglée au final par les usagers qui font les frais de la dégradation du service public.

## Les décrets mobilité

Comme tout plan social qui se respecte, celui de l'Etat est accompagné d'incitations financières aux départs volontaires. Plusieurs décrets dits de « mobilité » ont été publiés en 2008 dont un qui propose carrément une indemnité en échange de leur démission aux fonctionnaires et contractuels de l'Etat (décret 2008-368 du 17 avril 2008) !

**Territoriaux :  
moins de recettes fiscales = moins de personnel**

## Suppression de la taxe professionnelle

Le gouvernement prépare une grande réforme de la fiscalité locale qui se traduira par une perte énorme de recettes pour les collectivités (taxe professionnelle), obéissant par là aux injonctions de la Commission Européenne qui exige que la France réduise ses dépenses publiques. Pour faire face, les Collectivités territoriales devront supprimer massivement des dizaines de milliers d'emplois dans les services publics ces prochaines années.

## Redécoupage administratif (Commission Balladur)

La simplification administrative a bon dos. Il s'agit en fait d'aligner l'organisation du pays sur le modèle dominant européen : grandes régions mises en concurrence, transfert au marché des activités rentables du service public et réduction de tous les budgets publics. Conséquences attendues : missions abandonnées et suppression de postes de fonctionnaires territoriaux par dizaines de milliers là aussi.

**Hôpitaux : 20.000  
postes dans le  
collimateur**

La réforme de l'hôpital impactera l'emploi dans les établissements et services du secteur santé social. La CGT évalue à 20.000 le nombre de postes supprimés en raison des réformes actuelles.

## Accélération des restructurations

La loi du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) a créé des outils juridiques puissants (notamment les Agences Régionales de Santé - ARS) pour restructurer de fond en comble le tissu hospitalier. Conséquences attendues : fermetures de services, fermetures d'hôpitaux de proximité et suppressions de postes en pagaille.

## Mise en concurrence

Cette même loi HPST induit par ailleurs une concentration des unités de soins qui seront soumises à des impératifs de rentabilité. L'hôpital public, qui reste assujéti à ses obligations de service public, est mis en concurrence avec les cliniques privées. Conséquences attendues : le personnel sera la variable d'ajustement, l'hôpital taillera dans les dépenses de personnel parce qu'elles représentent 70 % des budgets et qu'il se devra d'être « compétitif ».

## Redéploiements perdants-perdants

Une augmentation des moyens à consacrer aux handicapés et aux personnes âgées est une évidence reconnue par tous. Le pouvoir a trouvé la solution. Le financement se fera par prélèvement sur l'hôpital. Conséquences : réduction des effectifs hospitaliers (sans pour autant satisfaire les besoins du secteur médico-social).

**Ce que revendique la CGT : • abandon de la RGPP • abrogation de la loi Bachelot • une autre réforme de la fiscalité locale • retour sous gestion publique des services privatisés • conquête de nouvelles missions publiques dans la santé, la social, la recherche, l'éducation, l'environnement...**

# Le système de rémunération gravement menacé

La rémunération des fonctionnaires repose sur une grille unique qui garantit que les augmentations du point indiciaire sont applicables à tous, que l'on soit agent de l'Etat, d'un établissement hospitalier ou d'une petite commune.

La grille unique est contestée par le pouvoir qui utilise 3 moyens pour la contourner et tirer l'ensemble des rémunérations vers le bas : dévalorisation du point indiciaire, remplacement du traitement statutaire par des primes et recours aux contractuels. Les 3 fonctions publiques subissent cette même politique dévastatrice du pouvoir d'achat.

## Ecrasement du point indiciaire

### Le point indiciaire a dégringolé de 20 % en 25 ans

Une décision historiquement grave a été prise en 1984 : on a désindexé les rémunérations de la FP du coût de la vie. Depuis 1984, le point d'indice qui sert à calculer le traitement des fonctionnaires a reculé de 19,6 % par rapport à l'indice des prix.

### Evolution des traitements par rapport au SMIC

La « smicardisation » de la FP est une réalité. Jugez vous-même :

	1984	2009
Minimum Fonction Publique	1,13 smic	1,003 smic
Catégorie C / Echelle 4 / 1er échelon	1,23 smic	1,007 smic
Catégorie B / 1er échelon / 1er grade	1,32 smic	1,030 smic
Catégorie A / 1er échelon / 1er grade	1,72 smic	1,20 smic
Catégorie A / fin du 1er grade	3,15 smic	2,22 smic

## Recrutement hors statut

### Une part significative de contractuels dans les effectifs de la Fonction publique

	Nombre d'agents	dont contractuels	
Fonction Publique Etat	2 500 000	250 000	10%
Fonction Publique Territoriale	1 600 000	400 000	25%
Fonction Publique Hospitalière	1 100 000	165 000	15%
3 Fonctions Publiques ensemble	5 200 000	815 000	16%

### Les réformes en cours vont amplifier le phénomène

La RGPP, en externalisant de nombreuses missions (dans les GIP et les établissements publics, par exemple) pousse au recrutement des contractuels. Le Livre Blanc sur l'Avenir de la Fonction Publique préconise de « redéfinir la place du contrat dans la fonction publique » et entend « faciliter le passage réciproque entre le statut et le contrat ». Ces pratiques sont accompagnées de divers dispositifs incitant les fonctionnaires à troquer leur statut contre le contrat.

**Ce que revendique la CGT :** • recrutement de personnel statutaire sur tous les emplois permanents • plan de titularisation des contractuels • rattrapage du point indiciaire depuis 2000 (8%) • refonte de la grille avec un écart de 1 à 5,5 (entre le bas du plus petit grade et le haut du plus élevé) • intégration des primes dans le traitement • minimum fonction publique à 1600 € net prime comprise • début de carrière pour les B à 1,4 fois le Smic et les A à 1,8 fois le Smic.

## Les primes rongent le traitement statutaire

### Les primes : une pratique ancienne qui s'amplifie

Depuis plusieurs décennies, les primes alimentent la politique salariale de la FP en lieu et place de l'augmentation du point indiciaire. Elles sont tellement pratiques pour les employeurs publics : elles segmentent la FP, divisent et opposent les fonctionnaires, se modifient à la hausse comme à la baisse, servent d'instrument de chantage, ne sont pas prises en compte pour la retraite (ou à la marge depuis 2003). L'ambition des pouvoirs publics est de remplacer progressivement le traitement statutaire par les primes et individualiser davantage les rapports entre le fonctionnaire et son employeur.

### La dernière née : la PFR

La Prime Fonctions Résultats (PFR) se substituera progressivement aux régimes indemnitaires actuels dans la filière administrative de l'Etat (décret 2008-1533 du 22/12/08). Il s'agit d'une prime composée de 2 parties : une relative à l'emploi occupé cotée 1 à 6 et l'autre aux performances individuelles cotée 0 à 6.

### Le Livre Blanc sur la FP

Le Livre Blanc sur l'Avenir de la Fonction Publique (avril 2008 / Rapport Silicani) préconise pour sa part 4 composantes de rémunération (part statutaire, poste occupé, résultats individuels et intéressement collectif) avec l'objectif explicite de réduire la part statutaire (grade et ancienneté).

Silicani reprend en fait les orientations du Chef de l'Etat exposées dans son discours de Nantes en 2007. Plusieurs de ses préconisations sont déjà mises en œuvre.



# Le Statut en danger

Le Chef de l'Etat a lancé une véritable croisade contre le Statut (discours à l'IRA de Nantes en sept 2007). Depuis, les ardeurs vont bon train : le rapport Silicani bat en brèche les fondamentaux du statut (indépendance, égalité d'accès aux emplois publics...), une proposition de loi prévoit la généralisation des contractuels dans la territoriale, les conventions collectives du champ social (dont les garanties sont « accrochées » à celles du statut) sont dénoncées et remplacées par une convention unique au rabais qui introduit des reculs comme la flexisécurité ou l'intéressement.

## Autorisation de licencier

Silicani veut organiser la sortie des fonctionnaires « inemployables ». Qui serait concerné ? Tout fonctionnaire évalué 2 fois de suite négativement par son supérieur hiérarchique direct. Redoutable. Pour les sceptiques, rendez-vous sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000231/0000.pdf> p.133

## Mise en disponibilité d'office sans traitement (à l'Etat)

Loi mobilité (3 août 2009) : « En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ... le fonctionnaire ... dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé ... » se verra proposer 3 offres avant suppression pure et simple de son salaire. Vu l'impact prévisible de la RGPP, ça risque d'être sanglant !

## Suppression du concours

La règle du concours, garante de l'égalité d'accès aux emplois publics, est déjà amplement détournée par le recours aux contractuels (jusqu'à 22% en territoriale). Sentant la période propice aux mauvais coups, des députés UMP (dont MM. Rémy et Moyne-Bressand) ont déposé une proposition de loi tendant à supprimer le concours dans la FPT (hors fonctions régaliennes police et état civil). Ils veulent ainsi traduire dans la loi le privilège pour un élu local de recruter de gré à gré. Cousins, voisins, amis, amants seront des compétences recherchées pour servir les intérêts des communes !

## Le statut hospitalier trop coûteux...

La logique commerciale dans la santé, consacrée par la loi Hôpital de juillet 2009, conduira les hôpitaux à chercher des gains de gestion pour résister à la concurrence. La sortie du statut sera un des moyens pour rester compétitif : recrutement de contractuels à prévoir et externalisations des missions.

## ... ne servira plus de modèle

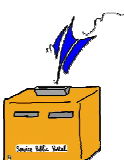
Le secteur santé social privé (associatif non lucratif) n'échappe pas au mouvement. Ses employeurs viennent de dénoncer les conventions collectives, construites en référence au statut hospitalier. Ils leur substituent une CC au rabais compatibles avec les baisses de budget résultant notamment du contexte concurrentiel.

***Ce que revendique la CGT : • abrogation de la loi mobilité • maintien et défense du statut***

# Assez ! Arrêtons-les !



- Venez aux Assemblées Générales organisées par le collectif CGT des 3 fonctions publiques
- Participez aux actions pour défendre l'emploi, les salaires, le statut et les missions
- Contribuez à faire naître un débat national sur la fonction publique, le service public, les besoins sociaux et environnementaux, la fiscalité...



Le 3 octobre, votez au Référendum syndical pour la défense de LA POSTE  
Précisions sur <http://www.appel pour la poste.fr/>

Réunion départementale Fonction Publique  
1<sup>er</sup> octobre 17 h Bourse du Travail

Vous vous sentez proche de la CGT :  
syndiquez-vous ! 04.76.09.65.54